

# Un CFC de médiamaticien par le biais de la validation des acquis

**Au bénéfice d'une expérience professionnelle d'une dizaine d'années, Matthieu Demierre a pu obtenir un CFC de médiamaticien**

**Zoé Schneider** Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle

**E**ngagé il y a douze ans au sein d'une grande banque privée afin d'en gérer le parc d'imprimantes, Matthieu Demierre a régulièrement changé de service et de département et travaille désormais dans le secteur informatique, indépendant depuis peu, au service d'une trentaine de banques. Le médiamaticien évolue dans trois pôles différents: un pôle plutôt manuel et mécanique (gestions des impressions, machines, stock, etc.), un autre plus administratif (statistiques, procédures, comptabilisation) et le dernier plus informatique (gestion de bases de données et tests).

Depuis son engagement, il s'est régulièrement formé, aussi bien sur le tas que par le biais de formations continues internes et externes à l'entreprise. «Il y a six ans, je cherchais une formation en comptabilité, qui manquait dans mon cursus. Pour avoir une idée de ce qui existait, je me suis rendu à



**Matthieu Demierre a acquis de l'assurance en accomplissant la procédure de validation des acquis de l'expérience de médiamaticien.** VANESSA CARDOSO

**«J'ai beaucoup appris par le biais de cette procédure, notamment à être plus débrouillard»**

**Matthieu Demierre,**  
médiamaticien

l'Office cantonal d'orientation. On m'a alors parlé de la possibilité d'effectuer une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour le métier de médiamaticien. Je ne connaissais l'existence ni de ce métier ni de la VAE, mais la profession regroupait effectivement mes compétences et c'était une opportunité intéressante. La procédure me permettait de travailler de manière autonome afin de préparer mon dossier. À l'époque, j'avais deux enfants en bas âge et avec mon travail à 100% c'était une bonne solution.»

S'il a fallu un peu de temps à Matthieu Demierre pour intégrer le fonctionnement de la procédure, ses formations continues et son expérience en entreprise lui ont permis de faire valider une bonne partie des compétences du métier et de monter un dossier assez solide. «Après évaluation de ce dernier, trois compétences se sont avérées insuffisantes. J'ai pu les compléter en effectuant des formations, notamment en suivant un cours de comptabilité, et en apportant des preuves supplémentaires de mes activités dans mon entre-

## Nouvelle procédure VAE

Vous souhaitez faire reconnaître votre expérience professionnelle en tant que médiamaticien ou médiamaticienne et êtes intéressé(e) par l'obtention d'un CFC (certificat fédéral de capacité)? Un nouveau groupe d'accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience pour ce métier est prévu de début février à juin 2019. Le délai pour le dépôt du dossier d'admission à la procédure est fixé au 14 décembre 2018. À noter que cette procédure est organisée

conjointement par les cantons de Vaud et du Valais. Si le lieu reste encore à définir, il est probable que l'accompagnement se déroulera à Aigle. Ce groupe d'accompagnement est également ouvert aux candidat(e)s d'autres cantons, qui doivent s'adresser à leur canton de domicile. **Z.S.**

Informations complémentaires sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) sous: [www.vd.ch/certification-adulte](http://www.vd.ch/certification-adulte)

prise.» Matthieu Demierre a finalement obtenu son CFC l'année dernière. «J'ai beaucoup appris par le biais de cette procédure, notamment à être plus débrouillard. Cela m'a donné de l'assurance. Et le CFC me permet d'être moins stressé par rapport à mon avenir sur le marché du travail. Mon CV est complété et c'est rassurant.»

### La VAE, comment ça marche?

La validation des acquis de l'expérience est ouverte aux personnes ayant une expérience professionnelle de 5 ans minimum, dont 2 à 5 ans dans la profession visée. En Suisse romande, une vingtaine de professions permettant d'obtenir un CFC sont actuellement proposées pour cette procédure. Celle-ci comprend notamment l'élaboration d'un dossier portfolio documentant les compétences des can-

didats (300 heures de travail personnel environ). En parallèle, des conseillers en orientation-VAE offrent un accompagnement lors d'entretiens individuels et de séances collectives. Les compétences évaluées comme non acquises peuvent être validées sous différentes formes. En principe, pour pouvoir se lancer dans la procédure, la majeure partie des compétences du métier concerné devraient déjà avoir été acquises. Il est également fortement recommandé d'être soutenu par son entourage personnel et professionnel. Un niveau minimum de français (oral et écrit) est par ailleurs requis. Les candidats doivent enfin être prêts à un investissement personnel et temporel conséquent.